



Paris, le 27 mars 2025

Pour tenir sa trajectoire de décarbonation, la France doit faire plus pour électrifier les usages

Alors que doit se tenir lundi 31 mars un Conseil de planification écologique, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) appelle le gouvernement à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour électrifier les usages.

Lundi 31 mars, le président de la République réunira un Conseil de planification écologique, une première depuis 18 mois (le dernier date du 25 septembre 2023) alors que le pays a connu depuis 3 Premiers ministres différents et une dissolution. Lors de ce conseil, **il devrait être constaté que la baisse des émissions de gaz à effet de serre a ralenti en France**, rendant incertaine la trajectoire de réduction des émissions de la France.

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER) appelle donc le gouvernement à profiter de ce conseil pour annoncer de nouvelles mesures**. Elles sont en effet nécessaires pour permettre à la France de tenir sa trajectoire de décarbonation pour :

- Accélérer la **rénovation des bâtiments** et l'électrification des **modes de chauffage**, en complémentarité avec les modes de chaleur renouvelables (géothermie, gaz et bois).
- Augmenter la part **des véhicules 100 % électriques** dans les ventes de véhicules neufs
- Assurer le suivi et renforcer les mesures pour **décarboner et électrifier les sites industriels les plus émetteurs** de gaz à effet de serre.

Face au défi de la décarbonation, la France a une quadruple chance :

1. Tout d'abord, elle profite d'une **électricité décarbonée**. En 2024, la production d'électricité a été décarbonée à 95 % et la production décarbonée a suffi à elle-seule à couvrir la consommation du pays pendant 99,5 % du temps.
2. Ensuite, **l'offre d'électricité couvre largement la demande en France**. Nous avons donc de larges marges pour convertir des usages fossiles vers l'électricité.
3. De plus, **l'électricité produite en France est l'une des moins chère d'Europe** ce qui permet aux entreprises françaises d'être plus compétitives et de réduire l'impact sur le pouvoir d'achat des Français.
4. Enfin, la **production d'électricité en France est souveraine** basée sur les énergies renouvelables et le nucléaire qui ne dépendent pas de fluides importés. Cela nous assure une autonomie stratégique indépendante des évolutions géopolitiques qui parcourt le monde.

Profitons de cette quadruple chance pour accélérer la décarbonation de notre économie, en concrétisant par de nouvelles mesures, la volonté de la France d'être la 1^{ère} nation décarbonée d'Europe.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [Syndicat des énergies renouvelables](#)

